

Document

Articles de presse de mars 2011

Table des matières

France

Economie

- Modifier le régime de prescription de l'abus de biens sociaux, le cheval de bataille de la droite et du patronat. (06.03)
- CAC 40 : des résultats en forte hausse. (07.03)

International

Economie

- La nouvelle colonisation chinoise. (09.03)
- Le classement Forbes 2011. (titre du site) (10.03)
- Industrie: la Chine produit plus que les États-Unis. (15.03)
- Les Vingt-Sept s'accordent sur la réforme du Pacte de stabilité. (16.03)
- Seize banques soupçonnées de manipulation sur le Libor. (17.03)

Un article du Monde.fr du 5 mars :

Modifier le régime de prescription de l'abus de biens sociaux, le cheval de bataille de la droite et du patronat. (06.03)

Par la porte, par les fenêtres, par les soupiroux, tous les moyens sont bons pour tenter de remettre en cause la jurisprudence de la Cour de cassation sur le délai de prescription des abus de biens sociaux. En matière correctionnelle, le délai de prescription de l'action publique est d'ordinaire de trois ans. Mais les délits financiers d'abus de biens sociaux ou d'abus de confiance ont la particularité d'être des infractions "dissimulées", qui sont souvent portées à la connaissance de la justice à la fin du mandat d'un dirigeant de société ou d'un homme politique. Pour cette raison, la Cour de cassation a imposé une jurisprudence qui fait courir les délais de prescription à compter de la date à laquelle les faits ont été révélés et non de celle à laquelle ils ont été commis. C'est en s'appuyant sur cette jurisprudence, constante depuis 1967, que des juges financiers ont pu mener à terme des affaires sur des faits parfois très anciens.

Cette jurisprudence est cependant périlleuse au regard de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme, qui élève le principe de légalité et de prévisibilité de la loi au rang de principe fondamental de la République. Dans la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) qu'il a déposée, vendredi 4 mars, devant le tribunal correctionnel de Nanterre, Me Jean-Yves Le Borgne fait observer que la Cour de cassation "n'a jamais donné une définition structurée de la notion de dissimulation" d'un délit, dont les critères restent flous, et selon l'avocat, "à géométrie variable". Or le code de procédure pénale dispose que la loi doit être prévisible. Par ailleurs, relève Me

Le Borgne, la répression des délits doit intervenir en vertu d'une loi "légalement appliquée" et non pas en fonction d'une construction jurisprudentielle. "Le principe de légalité tend précisément à éviter que la répression s'exerce de manière arbitraire", écrit l'avocat dans son mémoire.

Cette QPC, qui pourrait être transmise à la Cour de cassation, s'inscrit dans la longue série des initiatives destinées à obtenir la modification du régime de la prescription des abus de biens sociaux.

La dernière tentative date du printemps 2010. L'avant-projet de loi de réforme de la procédure pénale, porté par l'ancienne garde des sceaux, Michèle Alliot-Marie, disposait que la prescription d'un délit courait "à compter du jour où l'infraction a été commise, quelle que soit la date à laquelle elle a été constatée".

Pour rendre cette réforme plus présentable, le gouvernement proposait d'allonger de trois à six ans les délais de prescription des délits passibles d'au moins cinq ans de prison, parmi lesquels ceux de banqueroute, corruption, escroquerie, faux et usage de faux.

Sollicité par la chancellerie sur le projet de réforme, les magistrats du siège et du parquet de la Cour de cassation avaient -manifesté une opposition résolue, en soulignant, dans un avis rendu le 16 avril 2010, qu'une -modification du régime de prescription "serait contraire aux impératifs de lutte contre la grande délinquance". La fermeté de la plus haute juridiction avait incité la ministre de la justice à renoncer à son projet et à s'engager à -consacrer dans la loi la jurisprudence.

Tollé des magistrats

Ce n'était pas la première fois que la droite cherchait à modifier le régime de la prescription de l'abus de biens sociaux. En 1995, le président (RPR) de la commission des lois, Pierre Mazeaud, s'était dévoué pour déposer une proposition de loi qui fixait à six ans le délai de prescription afin de "lever cette épée de Damoclès qui pèse indéfiniment" sur les personnes soupçonnées d'abus de biens sociaux.

Son initiative ayant suscité un tollé des magistrats financiers, le premier ministre de l'époque, Alain Juppé, avait lâché le député, face à l'accusation de vouloir amnistier les affaires de corruption. Trois mois plus tard, un autre député, Xavier de Roux (UDF), déposait une nouvelle proposition de loi sans obtenir son inscription à l'ordre du jour du Parlement.

Les groupes de pression avaient alors mis leurs espoirs dans le sénateur (RPR) Philippe Marini, qui, en 1996, suggérait au premier ministre un toilettage complet du droit des sociétés, dont celui de l'abus de biens sociaux. En vain. Là encore, le gouvernement avait reculé.

L'affaire du délai de prescription continuait cependant à hanter les élus soucieux de s'attirer les bonnes grâces du patronat. En 2001, dans son livre Libre, Nicolas Sarkozy lançait "*un appel au bon sens, mâtiné d'un peu de courage*", pour "*harmoniser*" cette prescription avec celle des autres délits.

L'offensive reprenait dès la réélection de Jacques Chirac en 2002. A l'occasion du débat sur le projet de loi d'amnistie, son rapporteur Michel Hunault (UMP-RPR) avait annoncé que la majorité "*n'échapperait pas*" à ce débat. Face au nouveau tollé, le garde des sceaux, Dominique Perben, s'était vu contraint de démentir les propos du député.

Un article du Figaro.fr du 6 mars :

CAC 40 : des résultats en forte hausse. (07.03)

Les bénéfiques cumulés ont presque doublé en 2010. Ils ont dépassé 82 milliards d'euros. Mais les perspectives s'annoncent plus délicates pour 2011.

Les grandes entreprises françaises ont pratiquement retrouvé leur éclatante santé d'avant-crise! Les bénéfiques cumulés des quarante groupes du CAC ont ainsi atteint 82,15 milliards d'euros (1), en hausse de 83,5% par rapport à 2009! *«Ces résultats sont bons, même s'ils sont encore inférieurs de plus de 15% à ceux records de 2007»*, précise Pierre Sabatier, chez PrimeView. Les ventes de ces grands groupes ont rebondi, se rapprochant de leurs niveaux d'avant-crise. Globalement, les 40 vedettes de la cote parisienne ont enregistré un chiffre d'affaires de 1269,74 milliards d'euros, en hausse de près de 7% par rapport à 2009. Les entreprises se sont beaucoup restructurées et désendettées depuis le début de la crise. *«Elles ont bénéficié en 2010 d'un environnement porteur, de conditions de financement très favorables, d'un prix des matières premières relativement bas et d'une reprise de la croissance mondiale tirée par les pays émergents»*, analyse Pierre Sabatier.

L'année 2010 a été marquée par le retour à une meilleure fortune des banques et des compagnies d'assurances, mais aussi des constructeurs automobiles. D'autres entreprises ont aussi créé la surprise. *«Environ la moitié des grands groupes cotés ont annoncé des résultats supérieurs aux attentes pourtant élevées des analystes»*, note ainsi Claudia Panseri, à la Société Générale. Si les télécoms ou encore certaines valeurs industrielles (Vallourec) ont quelque peu déçu les analystes, la pharmacie (Sanofi-Aventis), le secteur des biens de consommation (Danone, Essilor, L'Oréal), le luxe et les sociétés technologiques (Alcatel) ont fait mieux qu'attendu. *«Pour certains groupes, il s'agit d'un simple rebond technique. Mais, d'autres ont retrouvé, voire dépassé, leurs bénéfiques d'avant-crise. C'est le cas de l'automobile (Renault, Peugeot), de l'acier, de la construction (Saint-Gobain, Lafarge) ou encore du luxe (LVMH, PPR)»*, souligne Christian Parisot chez Aurel BGC.

Les entreprises ainsi revigorées vont choyer leurs actionnaires en leur reversant environ 40 milliards d'euros de dividendes. *«La crise appartient au passé, mais elle a laissé des traces. Les entreprises restent prudentes et, même si elles disposent de beaucoup de cash, elles investissent peu pour l'instant»*, constate Pierre Sabatier. D'autant que l'année en cours s'annonce un peu plus compliquée que 2010. Certes, le consensus des analystes table sur une hausse de 11% des résultats du CAC en 2011.

«Différences sectorielles»

Mais, ces pronostics sont quelque peu hypothéqués par l'envolée du prix des matières premières et du pétrole, qui si elle se poursuivait pourrait peser sur la consommation des ménages. *«Pour l'heure, nous ne sommes pas trop inquiets, car la croissance mondiale est bien orientée, en particulier aux États-Unis. Ce qui devrait permettre aux entreprises d'augmenter leur chiffre d'affaires et leurs bénéfiques»*, estime Claudia Panseri. *«Mais, si à la fin du deuxième trimestre, les prix du pétrole restent aussi élevés, les entreprises pourraient faire face à de nouvelles difficultés»*, nuance-t-elle. Pour certains économistes, les marges, aujourd'hui au plus haut, pourraient en pâtir. Les bénéfiques des sociétés devraient être moins homogènes. *«Il y aura des différences sectorielles plus marquées. Les entreprises qui pourront augmenter leurs prix pour faire face au renchérissement des matières premières devraient mieux s'en sortir que les autres»*, avance Christian Parisot.

(1) Ces résultats ont été calculés en utilisant pour EADS, Alstom et Pernod Ricard, les estimations de bénéfiques des analystes.

Les champions de la rentabilité se trouvent dans la santé et le luxe

La santé, le luxe et les boissons: tel est le palmarès des groupes les plus rentables du CAC 40. Avec une marge nette de plus de 17%, le groupe pharmaceutique Sanofi-Aventis arrive de loin en tête des sociétés les plus profitables de l'indice phare de la Bourse de Paris. Malgré la concurrence des produits génériques à

faible coût, les médicaments vedettes que commercialise le groupe restent une fantastique source de profits, même si celle-ci a tendance à se réduire d'année en année. C'est la raison pour laquelle Sanofi-Aventis accélère les acquisitions dans le secteur des biotechnologies. Des activités situées très en amont du cycle de recherche qui ne risquent pas de subir la concurrence des laboratoires spécialisés dans l'exploitation des brevets tombés dans le domaine public. C'est à ce souci que répond l'OPA de 20,4 milliards de dollars actuellement en cours sur la société américaine Genzyme.

«Les autres champions de la rentabilité sont tous protégés par des marques fortes et reconnues à l'international, explique Pierre-Yves Gauthier, stratège du cabinet d'analyse financière AphaValue. La force de la marque est même considérée comme un actif, elle constitue un gage de forte rentabilité et de pérennité des bénéfices futurs.» Rien d'étonnant dans ces conditions à voir figurer dans le palmarès des groupes disposant des marges les plus confortables LVMH, le numéro un mondial du luxe, L'Oréal, qui reste un véritable monstre sacré sur le marché des cosmétiques, mais aussi Pernod Ricard, qui a su se recentrer sur le segment des spiritueux haut de gamme. Autant de secteurs qui bénéficient de l'excellente image de la France à l'étranger.

Avance technologique

«Le point commun de sociétés comme LVMH, L'Oréal ou Pernod Ricard, c'est que leur fort niveau de rentabilité ne dépend pas seulement de leur capacité à protéger leurs marges. Il repose aussi sur la forte croissance de leur activité dans les pays émergents mais aussi aux États-Unis, où l'activité repart. C'est ce que regardent en priorité les investisseurs», estime François Mallet, responsable de la recherche-action chez Kepler Capital Market. Dans un autre domaine, Essilor International affiche des marges très solides (12% sur le résultat net) qui reposent sur son avance technologique dans les verres correcteurs.

Premier pourvoyeur de bénéfices du CAC 40 avec 10,5 milliards d'euros de bénéfices en 2010, Total n'est pas le groupe le plus rentable du CAC 40 en termes de marge bénéficiaire. Il figure en revanche parmi les «majors pétroliers» les mieux lotis du Vieux Continent, loin devant le britannique BP ou le géant anglo-néerlandais Royal Dutch Shell. Avec 7,48 milliards d'euros de profit net en 2010, BNP Paribas se hisse parmi les banques les plus rentables d'Europe. La première banque française a effacé la crise, puisque le record de bénéfices atteint en 2007 est dépassé.

Un article de Slate.fr du 8 mars :

La nouvelle colonisation chinoise. (09.03)

En investissant au Bénin, la Chine contribue au développement de l'économie. Mais elle importe massivement sa main-d'œuvre, une concurrence qui commence à inquiéter.

Le Bénin est un ancien partenaire du développement de la Chine depuis le temps du Parti de la révolution populaire du Bénin (PRPB), ex-régime marxiste-léniniste du président Mathieu Kérékou. Mais avec la chute de ce régime à la fin des années 1980, cette coopération s'est ralentie avant de reprendre maintenant du poil de la bête.

Pour Hector Tovidokou, journaliste culturel:

«Dans plusieurs domaines, la Chine a convaincu les gouvernements béninois, c'est-à-dire les pouvoirs qui se sont succédé au Bénin, par les réalisations, son accroissement économique et sa percée historique dans le concert des grandes puissances économiques.»

Si le nombre de Chinois résidant au Bénin est passé de 1.000 à 100.000, c'est parce que le Bénin a signé plusieurs contrats de partenariat avec le pays du Milieu dans plusieurs domaines.»

Le palais des Congrès, le nouveau ministère des Affaires étrangères, la numérisation du réseau téléphonique, le centre de développement économique et commercial de la Chine sont, entre autres, le fruit de la coopération sino-béninoise. A cela il faut ajouter la construction de l'échangeur de Cotonou qui est l'une des réalisations phares du président Boni Yayi.

Du reste, lors de sa visite officielle en Chine, celui-ci avait invité les entreprises chinoises à investir au Bénin:

«Le Bénin appartient au même Golfe de Guinée que le Nigeria, le Cameroun, le Congo, la Guinée, le Gabon. Si tous ces pays ont le pétrole, Dieu ne peut pas avoir été si injuste pour ne pas en donner au Bénin.»

Je suis convaincu et je suis prêt à parier que vous trouverez aussi du pétrole dans mon pays. Des blocs sont identifiés et disponibles pour exploration mais nous voulons aller vite, très très vite. Envoyez dès les prochains jours une mission d'études préliminaires au Bénin pour que nous allions très vite», leur avait-il dit, en invitant la China National Offshore Oil Corporation (CNOOC) à participer au projet de construction d'une raffinerie au Bénin.

Et le gouvernement chinois a promis d'appuyer ses entreprises pour qu'elles puissent massivement investir au Bénin.

Une stratégie chinoise tous bénéfices

La politique chinoise est subtile mais insidieuse. Sur le plan politique et diplomatique, elle s'abstient du discours occidental moralisateur et volontiers paternaliste sur les droits de l'homme et les réformes démocratiques. En se basant sur son sacro-saint respect du droit à la non-ingérence.

Sur le plan économique, la délivrance du prêt chinois favorise également l'octroi de tels marchés à des compagnies chinoises de travaux publics qui importent de la main-d'œuvre de Chine. Ce qui lui permet de récupérer indirectement une partie de son financement par l'entremise de ses firmes de BTP, puis de se faire rembourser son prêt par les États débiteurs. De plus, cela emploie ses ressortissants sur place. Une stratégie qui, en définitive, profite à ses entreprises internationales.

Le Bénin fait partie des principaux clients africains de la Chine, à l'instar de l'Afrique du Sud, du Nigeria, de l'Egypte, de la Tanzanie, du Kenya, du Soudan, de l'Algérie ou du Maroc. Et ce n'est certainement pas le fait du hasard si le président Boni Yayi a nommé comme ministre des Affaires étrangères Jean-Marie Ehouzu, un diplomate chevronné et grand connaisseur de l'Asie.

Seulement voila: la nouvelle coopération sino-béninoise qui se traduit par un afflux massif de Chinois au Bénin n'est pas du tout du goût de tous les Béninois. A commencer par ceux dont les secteurs sont aujourd'hui la proie de la concurrence déloyale des «nouveaux amis chinois».

Il suffit d'aller au marché international de Dantokpa à Cotonou, la capitale économique, pour s'en rendre compte. *«Les Chinois sont experts en contrefaçon et ils vendent tout moins cher, ce qui nous cause d'importants manques à gagner»,* explique Clémentine Adonou, une commerçante de tissus. Et d'ajouter: *«Bientôt, il n'y aura plus que des Chinois dans ce pays, et nous, nous serons déjà morts, parce qu'ils auront tué nos commerces.»*

Retour de bâton pour les Béninois

Les Chinois de Cotonou sont quasiment dans tous les secteurs. De la restauration au BTP en passant par l'agro-alimentaire ou l'électroménager, pour ne citer que ceux-là. Avec leur concurrence déloyale qui fait exploser les prix, cela ne va pas sans réjouir bien des Béninois. Surtout les *«petits budgets»* qui se voient ainsi soulagés face à la cherté de la vie.

Mais tous s'accordent à penser que les Chinois, quels qu'ils soient, ont une propension à vivre repliés sur eux-mêmes comme s'ils méprisaient les ressortissants du pays hôte. Une situation qui ne va pas tarder à compliquer les relations, au fur et à mesure de la mise en place des mécanismes de la nouvelle colonisation chinoise.

«Nous savons ce que nous avons subi avec la colonisation française, mais nous ne savons pas ce que nous allons subir avec la nouvelle colonisation chinoise. C'est à croire que nos dirigeants sont à bout d'imagination pour faire de notre continent l'avenir du monde plutôt que de le brader au premier venu», se désole un panafricaniste béninois.

Un article de 20minutes.fr et AFP du 9 mars :

Le classement Forbes 2011. (titre du site) (10.03)

(Titre de 20minutes.fr : *Et l'homme le plus riche du monde est...*)

Les Etats-Unis et la vieille Europe poursuivent leur déclin dans la liste Forbes 2011, où le Mexicain Carlos Slim reste l'homme le plus riche du monde et les pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) affichent une progression insolente. Pour la deuxième année consécutive dans le classement annuel du magazine, l'homme le plus riche du monde n'est plus un Américain mais le Mexicain Carlos Slim (74 milliards de dollars), qui devance Bill Gates (56 milliards), même si le co-fondateur de Microsoft doit sa deuxième place à l'importance de ses donations.

En un an, le roi mexicain des télécommunications et sa famille ont accru leur patrimoine de plus de 20 milliards de dollars. Chez les puissants de la planète, la crise est bien oubliée: le nombre total de milliardaires est de 1.210 en 2011, un record absolu depuis 25 ans que ce classement existe, et 214 de plus que l'an dernier. La fortune totale des milliardaires a bondi l'an dernier de 25% pour atteindre quelque 4.500 milliards de dollars.

Les Etats-Unis restent en tête avec 413 milliardaires, mais ils ne représentent plus que 33% des milliardaires de la planète contre 40% l'an dernier et 50% il y a dix ans. Et l'Europe, encore continent numéro 2 en 2010 avec 248 milliardaires, est battue par la région Asie-Pacifique qui prend sa place au classement et bondit de 234 à 332 milliardaires, presque 100 richissimes de plus en une seule année.

Si l'Europe conserve un rang honorable avec 300 milliardaires --52 de plus que l'an dernier-- c'est surtout grâce à la Russie, qui sauve la vieille Europe occidentale. Parmi les dix premières fortunes mondiales, le Français Bernard Arnault (LVMH, luxe) et l'Espagnol Amancio Ortega (Zara, habillement) sauvent la mise, les autres sont indiens (2), américains (4), mexicain (1) et brésilien (1).

Pour la première fois, Moscou bat New York en nombre de milliardaires et devient la ville du monde qui en compte le plus: 79, soit 21 de plus en un an, contre 58 à Manhattan. «Ces résultats reflètent les changements extraordinaires qui se produisent dans l'économie mondiale», a estimé au cours d'une conférence de presse Steve Forbes, rédacteur en chef du magazine. "La grosse histoire, c'est ce qui se passe dans ce qu'on appelle les BRIC. Le leadership des Etats-Unis se réduit, c'est une vraie tendance de fond", a-t-il souligné.

«La Russie passe de 60 à 101 (milliardaires), la Chine de 69 à 115, Hong Kong de 25 à 36, l'Inde de 49 à 55... L'économie se relève, mais pas partout de la même façon», a-t-il commenté. «Les maîtres mots sont: BRIC, matières premières, Asie-Pacifique. Le Japon qui semblait devoir conquérir le monde il y a 20 ans se tait, les Etats-Unis sont enlisés, et l'Europe se maintient grâce à la Russie», a poursuivi Forbes.

«La Chine a vraiment donné le "la" cette année», a renchéri Luisa Kroll, une des responsables de la rédaction. Selon elle, «il est plus facile de devenir riche aujourd'hui en s'installant à Shanghai» qu'ailleurs. L'Asie, surnommée «l'usine à milliardaires», en produit de plus en plus, outre les 115 Chinois il faut compter avec 55 Indiens, 26 Japonais et 14 Indonésiens. Leurs richesses proviennent de l'immobilier, de l'industrie manufacturière, de la mode et du commerce de détail.

Le Proche-Orient et l'Afrique comptent eux aussi 19 nouveaux milliardaires, notamment la Turquie avec 10 riches de plus, soit 38 au total. Enfin Mark Zuckerberg, le co-fondateur du réseau social Facebook, bondit à la 52ème place avec une fortune estimée à 13,5 milliards de dollars, mais tout a un prix: il n'est plus le plus jeune. Il est battu par son collègue Dustin Moskovitz, également co-fondateur de Facebook, qui fait son entrée au club au 420e rang, et est âgé de 8 jours de moins que lui.

Un article du Figaro.fr du 14 mars :

Industrie: la Chine produit plus que les États-Unis. (15.03)

Les ouvriers chinois produisent désormais plus que leurs homologues américains, selon une étude d'IHS Global Insight. Ces derniers demeurent logiquement les plus productifs. Après cent ans de domination industrielle, les États-Unis se voient éclipsés par la Chine. En 2010, l'empire du Milieu est devenu la première puissance manufacturière au monde, selon une étude publiée lundi par le cabinet d'études économiques IHS Global Insight.

La production manufacturière de la Chine a représenté 19,8% de celle de la planète en 2010, tandis que la part des États-Unis s'est établie à 19,4%, selon les estimations d'IHS. D'après l'étude, la valeur ajoutée de la production manufacturière chinoise a atteint 1995 milliards de dollars (courants) en 2010, contre 1952 milliards de dollars pour les États-Unis.

«*La production manufacturière américaine a connu une forte reprise en 2010, avec une croissance de 12,6% en valeur ajoutée*», écrit IHS. Cela n'a pas suffi. La croissance «*plus forte en Chine*», et «*l'appréciation du yuan par rapport au dollar*» ont permis à la République populaire de passer devant les États-Unis.

L'Américain plus productif

Si la Chine produit désormais plus que les États-Unis, ces derniers restent les plus efficaces. L'étude note que la productivité reste nettement supérieure chez l'oncle Sam: «*avec 11,5 millions de salariés, le secteur manufacturier américain produit à peu près la même valeur que le secteur manufacturier chinois avec 100 millions de salariés*».

L'effet de masse a donc eu raison de la domination centenaire des États-Unis. Ces derniers étaient devenus la première puissance manufacturière mondiale au tournant du XIXe au XXe siècle. Ils avaient détrôné alors la Grande-Bretagne. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les usines américaines assuraient plus de la moitié de la production de la planète. Mais la concurrence étrangère et la tertiarisation de l'économie des États-Unis ont progressivement rongé cette domination.

Selon les chiffres du département du Commerce américain, la part de l'industrie dans le PIB des États-Unis suit une tendance de baisse engagée en 1954. En 2009, celle-ci ne représentait plus que 11,2% de la richesse produite par le pays, contre 28,3% en 1953. À l'heure où le secteur des services emploie environ trois actifs sur quatre aux États-Unis, la faillite et la restructuration du constructeur automobile General Motors, naguère symbole de l'Amérique industrielle, ont pu illustrer les difficultés du secteur manufacturier du pays.

Deuxième trophée pour la Chine

Sur le long terme malgré tout, la production manufacturière des États-Unis a tendance à progresser en valeur grâce aux gains de productivité. En sens inverse, la montée en puissance de l'économie chinoise repose sur l'industrie, et en particulier les manufactures, dont la production est destinée surtout à être exportée.

La Chine décroche ainsi, selon IHS Global Insight, son deuxième trophée économique de l'année 2010. En février, elle a en effet gagné la place de deuxième puissance économique mondiale en dépassant le Japon. Mais à la course au PIB (produit intérieur brut), les États-Unis restent dominateurs. Leur PIB représente 2,5 fois celui de la Chine. Cette dernière devrait attendre encore quelques années avant de doubler les États-Unis. Probablement jusqu'aux alentours de 2025, selon des estimations de la Banque mondiale et de diverses institutions financières. Et si elle réussit à surmonter ses nombreux défis ces prochaines années.

Un article de Reuters du 15 mars :

Les Vingt-Sept s'accordent sur la réforme du Pacte de stabilité. (16.03)

Les Etats membres de l'UE se sont entendus mardi sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance, qui contrôlera de manière plus étroite l'évolution de la dette et dont les sanctions seront plus automatiques mais aussi soumises à un contrôle politique plus fort.

L'accord trouvé à 27 devra désormais être négocié avec le Parlement européen, qui co-décide sur ce dossier et dont la position ne sera arrêtée que courant avril. Un accord final est attendu pour le mois de juin.

Parmi les principales caractéristiques du texte agréé par les Etats membres, qui sera inclus à la réponse "globale" à la crise préparée en vue du sommet européen des 24 et 25 mars, figurent notamment :

- UNE SURVEILLANCE DES DÉPENSES

Afin d'encourager à la réalisation des Objectifs de moyens terme (OMT), une valeur de référence en matière de dépenses sera introduite et la hausse des dépenses annuelles ne pourra pas excéder la hausse du PIB à moyen terme. Ceci doit notamment servir à ce que des revenus extraordinaires soient alloués à la réduction de la dette et non à des dépenses supplémentaires.

Une déviation significative par rapport à la valeur de référence pourrait conduire à des sanctions.

- UNE ATTENTION ACCRUE PORTÉE À LA DETTE

Le critère d'une dette publique n'excédant pas 60% du PIB, déjà présent dans le Pacte de stabilité et de croissance, sera surveillé de manière beaucoup plus étroite.

Les Etats membres devront prendre des mesures de correction si cette dette est excédentaire et ce même si leur déficit est en dessous de la limite de 3% du PIB fixée par le Pacte. Par ailleurs, cette dette devra être réduite à un rythme annuel de 5% sur trois années glissantes.

La décision sur des sanctions en la matière se basera sur d'autres "facteurs pertinents", comme les éventuelles conséquences pour la dette publique de dettes privées trop importantes, les coûts du vieillissement d'un pays ou encore le coût de mise en oeuvre d'une réforme des retraites.

- DES SANCTIONS FINANCIÈRES PLUS LOURDES

Un nouveau régime de sanctions financières sera introduit pour les Etats membres de la zone euro. Ces sanctions interviendront plus tôt dans la procédure de déficit excessif et s'appliqueront de manière graduelle.

Un dépôt financier non rémunéré de 0,2% du PIB pourra être imposé à un Etat membre, suivi d'une amende si des mesures de correction ne sont pas mises en place. - DES SANCTIONS PLUS AUTOMATIQUES

Le déclenchement des sanctions sera plus automatique que dans le Pacte actuel. Une règle de la majorité inversée sera introduite impliquant qu'un Etat souhaitant éviter une procédure de déficit excessif proposée par la Commission européenne devra réunir une majorité qualifiée à cet effet.

- UNE COORDINATION RENFORCÉE

Les Etats membres s'engagent également à renforcer leur coordination budgétaire, notamment via une planification budgétaire multi-annuelle.

Les pratiques en matière de comptabilité publique de statistiques et de prévisions devront être en conformité avec les standards européens.

- UNE SURVEILLANCE MACRO-ÉCONOMIQUE RENFORCÉE

En parallèle du nouveau cadre budgétaire, les Etats membres souhaitent mettre en oeuvre un nouveau mécanisme de prévention et de correction des déséquilibres macro-économiques, via l'instauration d'une "procédure de déséquilibre excessif".

Un Etat membre pourrait se voir imposer des sanctions si des déséquilibres sont constatés et qu'il ne tient pas compte de manière répétée de recommandations qui lui sont faites.

Une amende annuelle de 0,1% du PIB, adoptée avec la règle de la majorité inversée pourrait être décidée.

Un tableau de bord des déséquilibres macro-économiques sera également installé avec un mécanisme de détection précoce.

- AMENDES TRANSFÉRÉES AU FESF ET MES

Les Etats membres se sont enfin mis d'accord pour que les amendes collectées dans le cadre des procédures de déficit ou de déséquilibre excessif soient abondées au Fonds européen de stabilité financière (FESF) ou à son successeur à partir de 2013, le Mécanisme européen de stabilité financière (MES)

Un article de Lefigaro.fr du 16 mars :

Seize banques soupçonnées de manipulation sur le Libor. (17.03)

Le calcul du principal indicateur de la santé financière mondiale aurait été faussé entre 2006 et 2008. Des grandes banques, dont UBS, sont soupçonnées de fausse information. Les régulateurs demandent des comptes.

Ce n'est pas la première fois que le Libor est accusé de manquer de transparence. Mais cette fois-ci, le calcul du London Interbank Offered Rate (taux interbancaire offert à Londres) est directement remis en cause, avec les premières investigations lancées par des autorités de marché américaine et japonaise sur l'honnêteté d'une vingtaine de grandes banques, au moment de fournir les informations nécessaires au calcul du taux. Celui-ci désigne une série de taux de référence, calculés sur la base de la moyenne des taux auxquels se prêtent les banques entre elles à Londres, à une échéance et pour une devise donnée. Au total, les échéances des taux Libor vont de 1 jour à 12 mois, pour une dizaine de devises (dollar, livre sterling, euro...).

Le signal est venu hier du géant suisse UBS, qui annonce dans son rapport annuel avoir reçu des citations à comparaître de trois agences américaines, ainsi qu'une demande d'information de l'Agence de supervision financière japonaise. La banque devra répondre d'une éventuelle tentative de manipulation de ce taux d'intérêt de référence, après avoir fourni des informations erronées sur le taux à laquelle elle aurait emprunté à l'époque à d'autres établissements bancaires, selon le Financial Times. Les investigations concernent principalement les données fournies avant et pendant la crise financière (2006-2008) et sur le mode de calcul du taux en dollars, précise le journal.

Quinze autres banques visées

Mais l'affaire pourrait aller bien au-delà dans un contexte de réflexion mondiale sur la régulation financière. Car UBS n'est pas la seule dans la ligne de mire des régulateurs. L'enquête vise également à déterminer si, en cas de culpabilité, la banque a agi seule ou de concert. Le Libor est en effet calculé quotidiennement à 11 heures par la British Bankers Association (BBA) en fonction des taux d'intérêt auxquels un panel de grandes banques déclare se prêter les unes aux autres sur le marché londonien. Quinze autres banques sont également visées. Et pas des moindres : Bank of America, Barclays, Citibank, Crédit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, JPMorgan Chase, Lloyds, Royal Bank of Scotland.... «Suggérer une entente entre ces grands établissements concurrents me paraît peu probable, tempère toutefois Jean-Paul Pollin, membre du cercle des économistes. D'autant que si les manipulations de taux sur un marché comme celui des matières premières, tenu par un nombre restreint d'acteurs, est relativement aisé, il me paraît beaucoup plus difficile sur des marchés aussi liquides et profonds que les marchés monétaires».

Rassurer sur la solidité financière

En attendant, hormis le signal émis par UBS, aucun des autres établissements privés, ni aucune des autorités de régulation n'ont souhaité s'exprimer sur le sujet. Reste à comprendre les motivations premières de ces éventuelles manipulations. Selon certains observateurs, les établissements les plus fragiles à l'époque auraient caché les taux réels auxquels elles empruntaient pour ne pas inquiéter sur leur capacité à accéder aux liquidités. Le maintien du Libor à un certain niveau ne serait donc pas un but en soi, mais un effet indirect de la volonté de certaines banques de rassurer sur leur solidité financière.

Quel que soit le cas de figure, ces distorsions de la réalité ne sont pas sans conséquences, le Libor (notamment à 1,2 et 3 mois), étant considéré comme le principal indicateur de la santé financière mondiale. Il est également le taux de référence dans le calcul de nombreux contrats de couverture ou immobiliers, ce qui aurait désavantagé des milliers d'opérateurs à l'arrivée à terme de leurs contrats. Selon le Financial Times, la valeur des produits financiers indexés sur le Libor atteindrait les 350.000 milliards de dollars.